

Protocole de la soutenance de thèse d'état de docteur en médecine

1. Exposé du candidat
2. Argumentation et interrogatoire du candidat par les membres du jury sur invitation du Président de jury
3. Conclusion du Président de Jury
4. Délibération du Jury (qui se retire dans une salle annexe)
5. Retour du Jury dans la salle de thèses

Le Président de Jury annonce les résultats dans la forme suivante :

*Vu les lois et réglementation en vigueur,
Vu les résultats obtenus aux examens de fin d'année,
Vu la soutenance de thèse,
Vu la délibération du jury,*

Je vous confère le grade de docteur en médecine avec la mention :

*Honorable,
Très honorable,
Très honorable avec félicitations du jury,
Très honorable avec félicitations du jury avec avis favorable pour l'échange avec les universités et les facultés étrangères,*

6. Remise par le Président de Jury au nouveau Docteur en Médecine de l'építoge
7. Prestation du serment
*Le candidat debout, main droite levée dans l'attitude du serment, revêtu de la toge et de l'építoge, lit la formule que le Jury et le public écoutent debout.
S'il agit d'une prestation collective de serment les candidats qui ne lisent par la formule du serment l'écoutent debout, main droite levée*

Serment d'Hippocrate

Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.